



FICHE de RENSEIGNEMENTS
Interrogateurs en CPGE

Nom, Prénom :

Discipline :

Adresse personnelle :

Téléphone : E-mail :

Situation (Lors de cette rentrée scolaire) : Enseignant ☐ (préciser votre grade)
Etudiant ☐ Retraité ☐ Autres :

Les enseignants, les étudiants rempliront le cadre ci-dessous :

NOM et ADRESSE de l'établissement d'affectation :

Tél. :

ACADEMIE :

Vous êtes professeur dans un lycée public :

- Effectuez-vous votre service d'enseignement à : TEMPS COMPLET ☐ TEMPS PARTIEL ☐

- Effectuez-vous tout votre service d'enseignement en C.P.G.E. : OUI NON
(Si OUI, fournir votre état de services – VS - de l'année cours)

DOCUMENT A FOURNIR OBLIGATOIREMENT : Autorisation de cumul de rémunérations à retirer dans votre établissement d'affectation. Pour les fonctionnaires, les élèves fonctionnaires (ENS, Polytechnique, ...) et les doctorants.

Dossier de prise en charge financière :

- Les interrogateurs nouvellement nommés dans l'académie de Paris fourniront l'acte d'engagement, la fiche de renseignements rectorale, le formulaire « domiciliation bancaire » accompagné d'un RIB, L'attestation de la Sécurité Sociale ou la photocopie de la carte vitale, si besoin l'autorisation de cumul (voir ci-dessus) et la déclaration sur l'honneur pour les personnes n'ayant jamais occupé d'emploi dans la fonction publique.

- Les interrogateurs en poste l'année dernière fourniront l'acte d'engagement et la fiche de renseignements et si besoin l'autorisation de cumul (voir ci-dessus)

A Paris, le
Signature :

Votre emploi du temps en qualité d'interrogateur au lycée Chaptal

Jour de la semaine	Horaire	Professeur responsable	DISCIPLINE	CLASSE
	de à			
	de à			
	de à			
	de à			
	de à			

(*) 25 semaines pour les CPGE 2^{ème} année scientifiques, 30 semaines pour les CPGE 1^{ère} année scientifiques.

(**) Durée de l'interrogation : 10 ou 20 mn en fonction des disciplines en CPGE scientifiques.

Pour les CPGE littéraires : les heures d'interrogation se déclinent, à raison d'une demi-heure par séance, sur 2 trimestres pour les 2^{ème} années et 3 trimestres pour les 1^{ère} années,